

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Cardinal-M](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e48888ff6bfc4251f33d6cf7>

Date d'obtention : 2020-08-20 18:16:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un outil d'intervention qui sert à guider l'intervenant dans ses démarches à suivre lors d'une situation de sextage. Cela uniformise les interventions et permet une rapidité et une efficacité d'interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant la marche à suivre quand à la procédure et les rôles de chacun. Je serai donc en mesure de mieux soutenir les écoles, si ils ont besoin de conseils.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de rester bienveillant auprès des élèves peu importe le rôle qu'ils ont eus dans la situation.